VI Corps enseignant.

- 1. Nombre des instituteurs et des institutrices. Pendant l'année scolaire 1908-1909 le nombre des instituteurs et des institutrices dans les écoles primaires publiques s'est élevé à 8204.
- 2) Sur ce nombre 4509 sont instituteurs (54.26%) et 3695 institutrices (45.04 %).
 - 3) Pour les deux dernières périodes décennales nous avons:

1880 — instituteurs 2522, institutrices 322 Total 2844 1888/1889 » 4527, » 1459 » 5986 1908/1909 » » 3695 » 4509,

4) Le nombre des élèves ayant fréquenté les écoles primaires publiques s'est élevé pour l'année courante à 361.500 et celui des instituteurs et institutrices ayant professé dans ces écoles à 8204. Donc il revient en moyenne à 1 instituteur ou institutrice 44 élèves.

2. Age

3. Années de service.

Agés moins de 20 ans 340 h. 759 f. M ins de 5 ans 1129 h. 1449 f. De 20—25 ans 916 » 1443 » de 5—10 ans 850 » » 25—30 » 1093 » 1031 » de 10—15 » 942 » 438 » » 1040 » » 473 » » 30—35 414 » 271 » de 15—20 » 126 » » 35—40 » 109 » de 20—25 » 382 » » 40—45 442 » 43 » de 25—30 » >> 43 » de 25—30 » 77 » 19 » Au d. de 30 » 11 » 2 » » 45—50 173 » Au desssus de 50 32 » — » II n'y a pas de données sur 1528.

4. Instruction professionnelle.

Au point de vue de l'instruction professionnelle, les instituteurs et les institutrices se répartissent comme il suit:

- 1) Après la délivrance de la Bulgarie furent ouverts des cours pédagogiques provisoires d'une durée de 2 mois. Cette durée fut portée plus tard à un an. Pendant l'année 1908-1909 il y avait 134 (h. 118 f. 16) instituteurs ayant reçu l'instruction dans ces cours. La retraite attend ces vétérans.
- 2) La retraite attend également les instituteurs qui ont fait les études de la l, II, III classe seulement; ils sont au nombre de 344, dont 301 instituteurs et 43 institutrices.

3) Les instituteurs ayant fini les études de la IV classe sont au nombre de 225 (h. 180 f. 45).

4) Ceux ayant fini les études de la V classe du gymnase sont au nombre de 114 (h. 69 f. 45).

5) Les instituteurs ayant fini les études de la VI ou de la VII classe du gymnase se répartissent en deux catégories; ceux